#### **COM(2025) 292 final LIMITE**

#### ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 04 juin 2025 Enregistré à la Présidence du Sénat le 04 juin 2025

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

## PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de DÉCISION DU CONSEIL établissant la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du conseil de partenariat institué par l'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'autre part, en ce qui concerne la décision n° 2/2025 du conseil de partenariat

E 19698

# Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes.